

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2025

Décision du 19 décembre 2025

12.2025-14

PATRIMOINE

OBJET : Autorisation de déposer une demande de permis de démolition partielle de l'équipement aquatique Aqua'Val Sèvre, esplanade Klettgau à Clisson

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles R.421-9 et R.423-1,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT le projet de démolition partielle de l'équipement aquatique Aqua'Val Sèvre situé Esplanade Klettgau à Clisson, avant sa reconstruktion,

CONSIDERANT l'obligation de déposer un permis de démolition pour obtenir l'autorisation de réaliser les travaux,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de déposer une demande de permis de démolition pour la démolition partielle de l'équipement aquatique Aqua'Val Sèvre situé Esplanade Klettgau à Clisson.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »